

La prison bouleverse la vie des familles de détenus

Patrick Dubéchet, Anne Fronteau, Pierre Le Quéau

51 200 personnes sont détenues dans les prisons françaises. De nombreux témoignages, reportages et études récents tentent de comprendre la vie dans les établissements pénitentiaires. Cependant, les conjoints et les parents restent souvent à l'écart des regards portés sur la prison. Pourtant, la vie de ces personnes bascule le jour de l'incarcération d'un conjoint ou d'un enfant.

C'est ce regard qu'à souhaité avoir la Fédération des Associations Réflexion-Action Prison et Justice (F.A.R.A.P.E.J.). Elle a demandé au département Evaluation des politiques sociales du CRÉDOC de rencontrer les familles des détenus pour chercher à comprendre les conséquences de cette incarcération sur leur vie quotidienne.

Les entretiens réalisés montrent que l'incarcération a trois grandes conséquences sur les familles : des perturbations psychologiques liées au sentiment de mise à l'écart ou de stigmatisation, des problèmes financiers accrus pour des familles souvent peu fortunées, un bouleversement de l'emploi du temps occasionné par les visites et les démarches. Finalement, la détention entraînerait une "autre peine" que celle imposée au détenu, celle vécue par la famille ou le conjoint...

Ruptures, stigmatisation et isolement

Serrer les dents et continuer à vivre malgré tout... malgré les changements que peut provoquer pour la famille l'incarcération d'un proche. L'enquête réalisée par le CRÉDOC auprès de familles de détenus, montre que pour 80% des personnes rencontrées l'incarcération a entraîné au moins un changement important dans la vie quotidienne, que ce soit sur le plan financier, professionnel, relationnel ou à propos du logement. Dans 42% des cas, cela provoque un seul changement, dans 39% des situations elle en provoque plusieurs. Les bouleversements sont encore plus nombreux chez les conjoints : 44% ont à faire face à au moins deux changements. A l'opposé, selon les

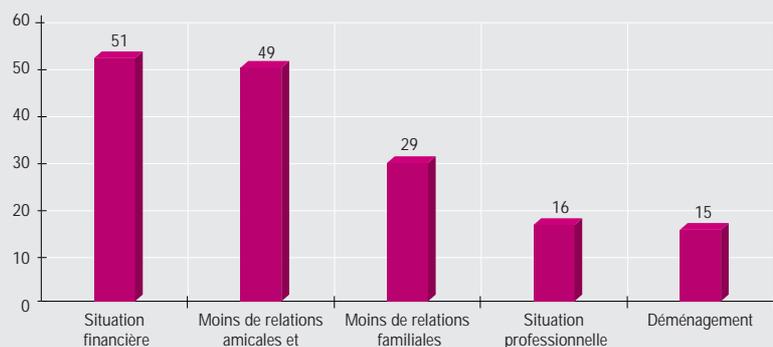
déclarations des enquêtés, la détention n'a pas eu de conséquence majeure pour une personne sur cinq.

La principale conséquence de l'incarcération est la détérioration du lien social des familles. Une personne sur deux a vu ses relations avec ses amis ou le voisinage se réduire, près d'une sur trois vit le même phénomène avec sa famille. Une personne sur cinq a des contacts plus distants à la fois avec sa famille et avec son entourage. Dans certains cas, on peut penser que ce sont les parents ou les conjoints eux-mêmes qui restreignent leurs contacts : 42% n'ont pas avoué à des personnes de leur entourage que leur enfant ou leur conjoint était en prison.

La baisse des relations est parfois plus radicale et plus subie : la moitié des personnes interrogées a le sentiment

Une forte détérioration des relations sociales et familiales

Conséquences sur la famille de la détention d'un proche (en %)



Source : CRÉDOC, 2000

d'avoir été mise à l'écart par la famille, les amis, mais aussi par les voisins et les collègues de travail, comme s'il s'agissait pour l'entourage de se garder d'une contagion "morale". Le regard de l'autre ne comporte peut-être pas autant que cela ce rejet ou cette réprobation, mais c'est ce que la famille du détenu pense y lire. Ce sentiment est encore plus fréquent chez les conjoints que chez les parents.

Le poids du regard des autres

Mme D. 40 ans, élève seule ses deux enfants. Divorcée d'un premier mari, elle a eu une petite fille avec le second, actuellement incarcéré. Comme son conjoint a été transféré dans une prison éloignée, elle a décidé de déménager pour s'en rapprocher : *"Je prenais mon train à 10h le matin et je rentrais chez moi à 18h, il fallait que je paye quelqu'un pour garder mes enfants..., je pouvais plus"*.

Mme D. a pris un congé parental pour s'occuper de ses enfants et de son mari. Elle a trouvé un logement dans un bourg près du lieu de détention. Désormais elle va voir son conjoint plusieurs fois par semaine. Mais elle a découvert rapidement que les relations de voisinage allaient être difficiles : *"Les gens sont méchants avec moi, c'est l'horreur, l'horreur... c'est des gens que je connais de par là, mais ils n'acceptent pas que j'ai un mari en prison"*.

Mme D. ne sort de son appartement que lorsque cela est nécessaire : *"Avec mes enfants, je ne veux pas d'histoire, alors on sort pas de la maison... mais vous savez je vais péter les plombs"*. Cette femme voudrait revenir habiter dans son ancienne commune de résidence. Elle a fait des démarches auprès de l'administration pénitentiaire pour que son mari puisse être rapproché de cette ville. Elle évoque aussi sa situation financière et le fait qu'elle va être obligée de reprendre son emploi : *"Je suis dans des difficultés vraiment très graves... je touche pas tellement, alors j'ai des dettes à droite et à gauche"*.

Mais la rupture familiale concerne aussi les relations entre le détenu et sa famille. Une fois sur deux, c'est le frère ou la sœur qui ne veut plus voir le détenu, une fois sur trois c'est le père. *"Ils ne veulent rien savoir de ce que vit leur sœur en prison"*, se plaint cette mère, *"ils ont coupé les ponts... tant pis, c'est à nous, les parents, de prendre la chose"*.

Ce rejet de la part du voisinage et le sentiment de culpabilité peuvent conduire les familles ou les conjoints à changer de lieu de résidence (15%). Parmi les familles qui ont dû changer de lieu de résidence à cause de l'incarcération, c'est la raison la plus souvent évoquée. Parfois, le conjoint a dû quitter le logement qu'il occupait avec le détenu, soit parce que le couple était hébergé chez un parent ou un ami du détenu, soit parce que le logement était loué au détenu. Plus rarement, le déménagement a pour objectif de se rapprocher du lieu de détention.

La vie professionnelle des familles peut elle aussi se trouver perturbée par l'incarcération : 16% des personnes interrogées sont dans ce cas, qu'elles aient repris une activité, qu'elles l'aient arrêtée ou qu'elles aient modifié leur temps de travail.

Moins de ressources, plus de dépenses

Pour la moitié des personnes interrogées, la situation financière du foyer s'est dégradée à la suite de l'incarcération. Cette dégradation touche davantage les conjoints (59%) que les parents de détenu (40%). Elle s'explique à la fois par les dépenses occasionnées par la détention et par une baisse des ressources : perte d'un revenu (51% des détenus avaient un emploi déclaré au moment de leur arrestation, 7% travaillaient au noir) ou d'une allocation (RMI par exemple).

Au dire des familles, les détenus reçoivent en moyenne, toutes sources d'entrée d'argent confondues, environ 1 200 F par mois. L'essentiel de cette somme est versé par les familles : en moyenne les parents versent 775 F, les conjoints 540 F.

En fait, cet effort financier est plus élevé pour les familles à faibles ressources (moins de 5 000 F/mois) : il représente environ 15% de l'ensemble de leurs revenus. Pour les familles ayant des ressources supérieures à 5 000 F, ce taux est d'environ 10%.

D'après les déclarations des familles rencontrées, un quart des détenus vit avec moins de 500 F par mois. *"Il faut lui donner au moins 500 F par mois, déclare une mère. La location de la télé, du frigo, ça revient à 240 F par mois. Et puis il y a la cantine, les gâteries et la nourriture... parce que ce qu'ils ont à manger ici n'est vraiment pas bon"*. A l'opposé, un tiers dispose de plus de 1 000 F. Seuls 3% des détenus recevraient plus de 3 000 F par mois.

D'autres dépenses, comme le coût des visites, contribuent au déséquilibre financier des familles de détenus. Ainsi, ce couple qui rend visite à son fils tous les quinze jours déclare : *"On se serre la ceinture pour faire cette visite à cause de l'essence et de l'autoroute"*. Le frère qui travaille par intermittence et la sœur qui est au RMI contribuent à l'envoi des 500 F par mois adressés à leur frère. En moyenne, une visite coûte 187 F. Ce coût englobe les frais de déplacement (taxis, train, bus, essence, etc.), les repas et les frais de séjour à l'occasion. Pour la moitié des personnes interrogées, une visite revient à environ 50 F. Pour 20 %, le coût de la visite se situe entre 200 et 1 000 F et pour 4 % à plus de 1 000 F. Pour un membre de la famille qui rend visite au détenu au minimum une fois par

Les versements des familles aux détenus en fonction de leurs revenus

Nb d'enquêtés concernés	Montant des ressources financières	Versements mensuels moyens	Taux d'effort
60	moins de 5 000 F	524 F	15%
56	de 5 000 à 8 000 F	583 F	9%
48	plus de 8 000 F	872 F	10%

Source : CRÉDOC 2000

semaine, cette dépense s'élève en moyenne à près de 800 F par mois.

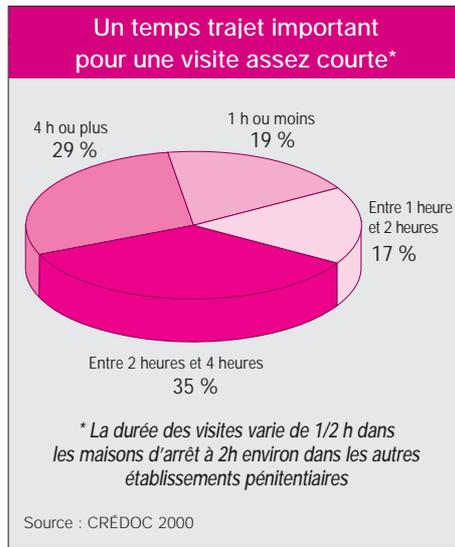
La défense du détenu, notamment les frais d'avocat, constitue également un poste important de mobilisation de ressources financières. Au-delà de ces dépenses identifiables, il faut ajouter les petites dépenses occasionnées par les démarches pour obtenir tel ou tel document administratif ou rencontrer des travailleurs sociaux, des employeurs potentiels, les coûts postaux pour les envois de mandats ou de colis, etc.

L'ensemble de ces dépenses, versements au détenu et coûts annexes (visites, avocat, démarches, etc.) représente en moyenne 21% des revenus des parents et 27% de ceux du conjoint.

Une activité à part entière

En plus des problèmes relationnels et financiers, la "gestion" de la peine provoque de nombreuses perturbations dans la vie des proches. Le soutien au détenu demande en effet une disponibilité importante et il est évident que les familles et les conjoints doivent faire preuve d'imagination pour aménager leur emploi du temps. "C'est un boulot à temps complet de s'occuper d'un détenu", précise une femme. Elle vient voir son compagnon une fois par mois (à cause de l'éloignement et du manque d'argent) mais lui écrit tous les jours. Comme elle dit : "J'assure sa logistique". Elle surveille son suivi médical, elle a obtenu une permission pour Pâques, si tout va bien. "Quand il sortira, tout sera en place".

Le maintien du contact avec le détenu à travers les visites est une des activités qui prend le plus de temps. La durée du parloir est d'environ d'une demi-heure en maison d'arrêt et de deux heures dans les établissements pénitentiaires qui accueillent des longues peines. Or pour consacrer un temps si court à une telle rencontre, les enquêtés mettent en moyenne près de quatre heures de transport (aller-retour). Seulement un sur cinq doit faire moins d'une heure de trajet, en revanche, un quart des personnes interrogées met plus de cinq heures. Pour à peine une heure



de visite, certains enquêtés sont obligés de prévoir la journée entière.

Ces durées ne prennent pas en compte les temps d'attente. Les visiteurs arrivent fréquemment en avance pour ne pas rater l'horaire du parloir, ils prennent une marge de sécurité pour pallier les impondérables et ne pas se voir refuser l'accès au parloir. Un enquêteur du CRÉDOC décrit cette situation : "Ce dimanche matin, sur le parking de la prison, une dizaine de voitures sont déjà là. Il est huit heures alors que les parloirs n'ouvrent qu'à partir de neuf heures trente". Parfois, lorsqu'il y a du monde, l'attente peut être plus longue.

Un état de santé qui se dégrade

Perturbations psychologiques liées au rejet ou mise à l'écart par la famille, les amis ou le voisinage, soucis finan-

Une bonne appréciation des conditions de visite

Les familles interrogées viennent régulièrement et fréquemment "visiter" leur détenu, et cela quelle que soit la durée de l'incarcération. La moitié des conjoints rencontrés viennent plusieurs fois par semaine et c'est aussi le cas de près du tiers (29 %) des parents.

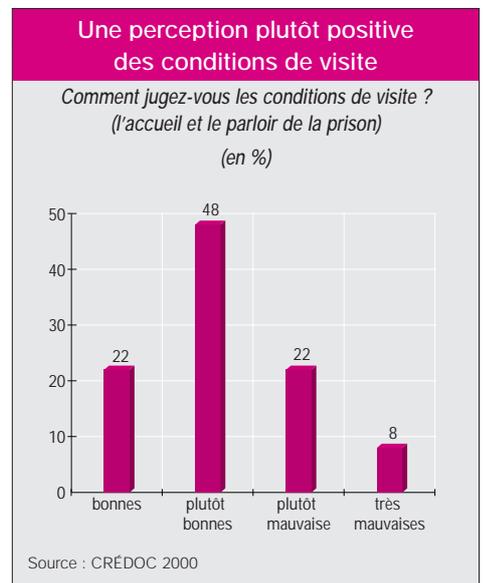
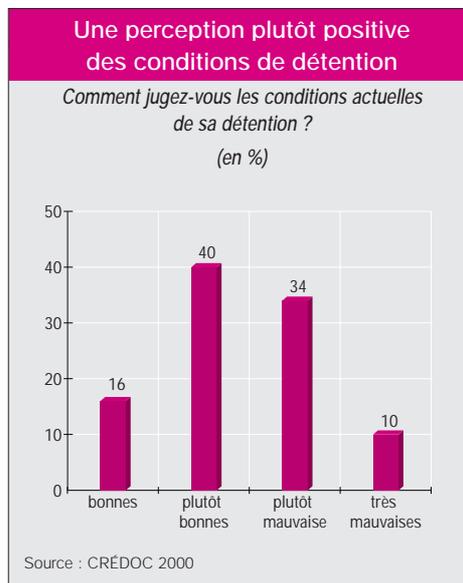
Les trois-quarts souhaitent venir voir plus souvent la personne détenue. Le frein principal évoqué est dans plus de la moitié (55 %) des entretiens, les contraintes des règles de l'administration pénitentiaire, le manque de temps (17 %), les coûts supplémentaires occasionnés (13 %) et l'éloignement (11 %).

Ils ont plutôt une bonne appréciation des conditions de visite : 70 % des personnes rencontrées les trouvent satisfaisantes (plutôt bonnes ou aussi bonnes que possibles).

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les familles n'ont pas majoritairement une image négative des conditions de détention : 56 % les trouvent satisfaisantes.

ciers, rythme de vie bouleversé, tout concoure à une dégradation de l'état de santé des familles de détenu.

Il y a de l'usure dans les propos des personnes rencontrées. De la fatigue physique : "C'est vrai qu'il y a des jours je suis très fatiguée, explique une mère, j'essaie d'y aller le plus souvent possible, mais là je n'en peux plus". De la fatigue morale : "J'ai eu des problèmes. J'ai fait une dépression, j'ai été gravement malade",



précise une femme de détenu. Près des deux tiers des enquêtés se sentent déprimés et nerveux, la moitié ont des problèmes de sommeil.

Une femme indique qu'elle a trouvé un emploi, mais qu'elle ne le prendra pas compte tenu de son état de santé. Elle se débrouille toute seule, et si elle dit qu'elle en souffre, elle ne compte pas faire appel à qui que ce soit : *"Non, on n'est pas aidé du tout... c'est vrai qu'il a fait une bêtise, peut-être que c'est normal et tout, mais moi je trouve qu'ils devraient nous aider plus"*. Une aide pas toujours matérielle. Les entretiens ont révélé un grand besoin de parler, de la honte, de l'épreuve du jugement social, du sentiment d'impuissance face à une histoire qui tourne mal.

Les enfants : dire ou taire ?

Parler de sa douleur à vivre l'expérience de l'incarcération de son fils ou de sa fille, de son conjoint. Mais que faut-il dire aux enfants de détenu ? Que faut-il taire ? Il arrive que des grand-parents hébergent leur petits-fils ou de leur petite-fille

à la suite de l'incarcération : *"On n'arrivait pas... comment expliquer ça à un gamin de sept ans ?"*. Un couple de retraité vient voir sa fille. Ils sont accompagnés de leur petit-fils. Ils prennent soin d'avertir l'accueillante qu'ils n'ont pas dit à l'enfant où il allait : *"Ne lui dites rien..."*. Ils ont dit au voisinage que leur fille est en déplacement à l'étranger, à l'enfant qu'elle travaille dans une entreprise d'un genre un peu particulier. A l'accueillante qui lui demande si il sait où il est, l'enfant répond : *"Dans une maison gardée par des gendarmes"*. Il sait, mais un peu seulement et donc ne trouve pas les mots justes.

Dans cette enquête, aucun enfant de détenu n'a été placé dans une famille d'accueil ou en établissement social en raison de l'incarcération, et si l'on peut penser que le traumatisme peut être moins grave, la déchirure n'est pas absente. Elle est perceptible dans l'inquiétude des mères et des grands-parents quant à l'avenir de la relation parent-enfant et de l'image du père ou de la mère détenue. ■

Déroulement de l'enquête

Une dizaine d'entretiens approfondis a été réalisée au centre de détention de Joux-la-Ville en Bourgogne – prison qui relève du programme 13 000 et à Bois-d'Arcy dans les Yvelines. Par la suite, 214 entretiens ont été réalisés à partir d'un questionnaire fermé, auprès de 85 parents (père ou mère) et de 129 conjoints, dans 25 lieux de détention répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain (16 maisons d'arrêt, 4 centres de détention, 3 centres pénitentiaires, 2 maisons centrales).

L'enquête n'est pas représentative de l'ensemble des détenus, mais seulement de ceux qui reçoivent des visites de parents ou de conjoints.

Les entretiens ont eu lieu dans les locaux mis à disposition par les associations adhérentes à la FARAPEJ ou d'autres associations, mais aussi sur les parking ou les abris bus lorsqu'il n'y avait pas de lieu d'accueil des familles.

Les entretiens ont été réalisés surtout avec les mères (82 % des parents) et les conjointes (93 %). "Leurs détenus" étaient presque tous des hommes (96 %), dont un quart avaient moins de 24 ans. Les détenus visités par des parents sont plus jeunes : 28 ans d'âge moyen contre 35 ans lorsqu'il s'agit d'un conjoint.

Plus d'un tiers étaient en détention provisoire et incarcérés en moyenne depuis 11 mois. Les autres détenus étaient condamnés à des peines de 6 ans et demi en moyenne. 22 % purgeaient une peine de plus de 10 ans, 7 % de plus de 15 ans.

Lorsque l'entretien était réalisé avec un conjoint, le détenu était une fois sur deux récidiviste, tandis que cette proportion n'est que du quart pour les détenus visités par les parents.

Pour en savoir plus

- Laurence CIRBA, Livia VELPRY, *L'aide aux détenus "indigents" en prison*, Rapport pour le ministère de la Justice, 1998.
- Anne-Marie MARCHETTI, *Pauvretés en prison*, février 1995,
- J.C. COMBESSIE, M.D. GHEORGHIU, S. BOUHEDJA, *Pour une sociologie des pauvretés en prison*, Centre de sociologie de l'éducation et de la culture, 1993-95.
- Patrick DUBÉCHOT, Marianne GOUTORBE, *RMI et justice : le social et le judiciaire, une conciliation difficile*, Collection des Rapports du CRÉDOC, n° 117, avril 1992.

CRÉDOC

Consommation et Modes de Vie

Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

Directeur de la publication : Robert Rochefort

Rédacteur en chef : Yvon Rendu

Relations publiques : Brigitte Ezvan
Tél. : 01 40 77 85 01
relat-presse@credoc.asso.fr

Diffusion par abonnement uniquement
200 francs par an
Environ 10 numéros

142, rue du Chevaleret, 75013 Paris

Commission paritaire n° 2193
AD/PC/DC